

# DES PRESBYTÈRES À VENDRE

PAR EUCHARISTE MORIN  
DIRECTION DU BAS-SAINT-LAURENT  
MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

Dans l'édition du journal *Le Rimouskois* du 14 juillet 1992, on pouvait y lire l'annonce de la vente du presbytère de Baie-des-Sables. Ce type d'annonce inimaginable il n'y a pas si longtemps risque de se retrouver de plus en plus fréquemment dans nos hebdomadaires. La baisse du nombre de prêtres et les coûts reliés à l'entretien de bâtiments aux dimensions imposantes obligent plusieurs fabriques à s'en départir. Un article de Pierre Champagne paru dans le journal *Le Soleil*, le 13 septembre dernier, mentionnait que dans le diocèse de Québec, 85 presbytères ont perdu leur vocation première dont 15 au cours de la présente année. Le phénomène n'est donc pas particulier à notre région mais touche l'ensemble du Québec.

Même s'il appartient à chaque fabrique en tant que propriétaire de décider du sort des biens qu'elle gère, il ne faut pas oublier que les presbytères constituent des témoins significatifs de l'histoire communautaire et religieuse des municipalités. Ils sont la plupart du temps des constructions solides du siècle dernier représentatifs des grands courants architecturaux de l'époque. Situés au centre de la paroisse, à proximité de l'église, ils bénéficient d'une localisation privilégiée et marquent l'espace de façon concrète. Toutes ces raisons devraient inciter les intervenants du milieu à ne pas considérer les presbytères comme une simple maison privée mais comme un bien collectif nécessitant une approche différente.

Étant donné qu'il s'agit de bâtiments qu'on pourrait qualifier de semi-publics, la réflexion pour une nouvelle utilisation des lieux devrait d'abord

s'orienter vers les besoins de la communauté. Pour ce faire, les fabriques peuvent travailler avec les autorités municipales qui possèdent les outils nécessaires à la planification de l'espace. La municipalité a ici un rôle important à jouer car le recyclage des bâtiments anciens fait partie des préoccupations d'aménagement. De plus, l'élaboration des différents plans et règlements d'urbanisme a souvent donné lieu à la réalisation d'études d'ensemble qui ont identifié les principaux problèmes et les besoins en terme de logement, de services, d'espaces verts ou de circulation. Ces documents peuvent servir à trouver une vocation au presbytère qui sache répondre à un besoin de la collectivité.

Cependant tous les presbytères ne pourront pas être transformés en foyer pour personnes âgées, en centre culturel ou en hôtel de ville. Dans les cas où les presbytères seront vendus à des particuliers, les municipalités peuvent exercer un certain contrôle sur les transformations extérieures éventuelles. En vertu de la Loi sur les biens culturels, l'article 70 permet à une municipalité de citer tout ou partie d'un monument historique situé dans son territoire et dont la conservation présente un intérêt public. Cette mesure peut, entre autres, empêcher la démolition d'un presbytère dont les qualités architecturales sont reconnues.

Dernièrement, la fabrique et la municipalité de Sainte-Flavie dans la MRC de la Mitis ont entrepris une démarche qui a conduit cette dernière à acquérir le presbytère pour le transformer en bibliothèque et centre socio-communautaire.

Le presbytère de Sainte-Flavie aurait été construit vers 1853, ce qui en ferait l'un des plus anciens du Bas-Saint-Laurent. Il s'agit d'une vaste demeure en bois de style néo-classique caractérisé, entre autres, par la symétrie des ouvertures. Le toit à deux versants aux larmiers arrondis est percé de deux cheminées et de trois lucarnes à chaque versant dont la centrale est double. Des galeries courent sur la façade et les murs-pignons du rez-de-chaussée et du premier étage. Le bâtiment comprend trois niveaux habitables: le rez-de-chaussée occupé par les appartements de services tels la cuisine et la salle à manger, le «bel étage» où étaient aménagés le grand salon, le bureau et la chambre du curé et les combles qui abritent les chambres.

## La Fabrique de Baie-des-Sables offre en vente son PRESBYTÈRE



Bâtiment construit en 1864, 18 pièces sur 3 étages. 30 x 40 pi. environ, terrain d'environ 50 000 pi. garage, entrée asphaltée. Visites possibles sur rendez-vous à partir du 1<sup>er</sup> août. Les soumissions devront être reçues sous pli cacheté avec mention "Soumission Presbytère" avant le 15 août 1992 et accompagnées d'un chèque certifié de 5% de la valeur de la soumission à l'adresse suivante:

**Fabrique de Baie-des-Sables,  
Baie-des-Sables (Québec), G0J 1C0.**

La Fabrique ne s'engage à accepter ni la plus haute ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Pour informations ou rendez-vous, contactez  
Micheline Bélanger, présidente d'assemblée au

**772-6717.**

Publicité parue dans *Le Rimouskois*, 14 juillet 1992, p. A.31.



Le presbytère de Sainte-Flavie.

Situé au carrefour de la route 132, là où débute la boucle du fameux tour de la Gaspésie, le presbytère ne passe pas inaperçu et constitue un élément signal dans le village.

Des études sur le plan patrimonial et aussi touristique ont fait ressortir le potentiel du presbytère de Sainte-Flavie. Appuyé par son comité du patrimoine, la municipalité était donc sensibilisée à l'importance de conserver ce bâtiment. Lorsque vint le besoin de nouveaux locaux pour la bibliothèque, le consensus fut rapidement fait autour du presbytère. Après une entente avec la fabrique pour qui le presbytère devenait une charge trop lourde, la municipalité fit réaliser par un architecte des plans préliminaires pour vérifier la faisabilité de l'aménagement d'une bibliothèque à l'intérieur du bâtiment. Il fut convenu qu'en raison des superficies disponibles, une partie des espaces servent de salles polyvalentes. Sainte-Flavie qui compte environ 1 000 habitants et qui est considérée comme la porte d'entrée de la Gaspésie y voit là l'opportunité de créer un lieu répondant à

la clientèle locale et touristique à la fois. Munie de ce projet dont les coûts étaient évalués à environ 230 000 \$ plus 70 000 \$ pour l'achat du bâtiment, la municipalité se mit à la recherche de partenaires pour son financement. Elle reçut du ministère des Affaires culturelles, dans le cadre de son programme d'Aide financière aux équipements culturels, une subvention de 145 150 \$ alors que Emploi et Immigration Canada lui accordait 93 031 \$.

Étant donné la valeur historique et architecturale du presbytère, l'architecte Benoit Proulx, en accord avec la municipalité, proposa de respecter le plus intégralement l'extérieur du bâtiment. Ainsi, le revêtement des murs en bardeaux et les fenêtres sont conservés. De plus, on a remplacé l'ancien bardeau d'asphalte de la toiture par un bardeau de bois tel qu'à l'origine et la reconstruction de l'escalier central redonne au presbytère toute sa splendeur d'autrefois. À l'intérieur, certaines concessions ont dû être faites pour obtenir des locaux fonctionnels et sécuritaires. Cependant, la plupart des murs en planches ont pu être préservés.

Des extincteurs automatiques ont été installés à chaque niveau ainsi qu'un système d'alarme-incendie.

Avec ce projet, la municipalité de Sainte-Flavie s'est dotée d'un nouvel équipement public qui, tout en améliorant l'attrait du village, deviendra sûrement un lieu d'animation qui témoignera de la vitalité de cette petite localité. Il s'agit d'un bel exemple de prise en charge du patrimoine par une municipalité en concertation avec les organismes du milieu. Tout comme l'affirme la politique culturelle du Québec, «le gouvernement entend soutenir davantage la rôle des municipalités et des organismes oeuvrant dans le domaine du patrimoine et il privilégie un patrimoine intégré à la vie des collectivités»<sup>1</sup>.

#### NOTE

1. Ministère des Affaires culturelles, **La politique culturelle du Québec. Notre culture. Notre avenir**, Québec, MAC, 1992, p. 40.